



Réduction des inégalités

Les inégalités sont des différences d'accès aux ressources qui aboutissent à hiérarchiser les groupes sociaux et les individus. L'ODD10 vise à réduire toutes les formes d'inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Les inégalités sont au cœur des objectifs de développement durable et les indicateurs d'inégalités relèvent de multiples objectifs, entre autres l'ODD1 (lutte contre la pauvreté) et l'ODD5 (égalité entre les sexes).



Voir aussi ODD 1 - 5 - 8 - 16

Les écarts de revenus sont conséquents parmi les jeunes du Grand Est

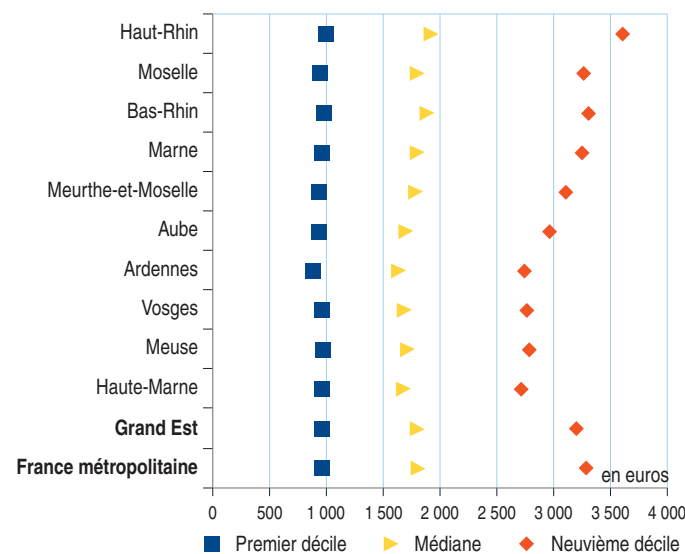
Du point de vue des écarts de **revenus**, les inégalités tendent à croître en France depuis le milieu des années 2000. Le Grand Est est en 2018 dans une position médiane vis-à-vis des autres régions, avec un **rapport interdécile des niveaux de vie** légèrement inférieur à celui de la France métropolitaine (*figures 2a, 2b*). Celui-ci est cependant très influencé par la valeur élevée observée en Île-de-France, principalement du fait de la concentration des hauts revenus dans cette région très peuplée. La région Grand Est se caractérise par des inégalités équivalentes à celles de la métropole en deçà de 50 ans, alors qu'elles sont dans l'ensemble inférieures. Chez les moins de 30 ans, en particulier, les bas revenus sont faibles et les hauts revenus élevés par rapport à la plupart des autres régions métropolitaines.

D'un département à l'autre au sein de la région, le niveau des bas revenus, au sens du **premier décile de niveau de vie**, est relativement proche (*figure 1a*). En revanche les écarts entre départements sont de plus en plus importants à mesure que l'on progresse dans la distribution du revenu. D'une part, les départements les plus ruraux, où le **niveau de vie médian** est relativement faible, affichent les inégalités de revenus les moins importantes, tandis qu'elles sont plus fortes dans les départements qui

comportent un pôle urbain de plus de 100 000 habitants (*figure 1b*). D'autre part, les revenus élevés des travailleurs frontaliers contribuent à accroître les écarts de niveaux de vie, notamment dans le Haut-Rhin, en Moselle et dans une moindre mesure en Meurthe-et-Moselle.

Les inégalités entre individus s'expliquent d'abord par leurs positions différenciées dans le système productif. Les écarts entre **catégories socioprofessionnelles** sont importants : en France le niveau de vie médian des cadres est 1,7 fois plus élevé que celui des ouvriers en 2018. Par ailleurs les difficultés d'accès à l'emploi alimentent les inégalités. Or le **taux de chômage** augmente fortement de 2008 à 2013, surtout chez les jeunes (*figure 3*) et, malgré un net reflux depuis 2016, demeure élevé dans de nombreux départements du Grand Est en 2019 (*figure 4*). Le niveau de vie des personnes est également lié à la **composition des ménages** : en France comme dans le Grand Est le niveau de vie médian des individus vivant en couple sans enfant est 1,5 fois plus élevé que celui des individus appartenant à une famille monoparentale en 2018. ■

1a Distribution des niveaux de vie en Grand Est en 2018



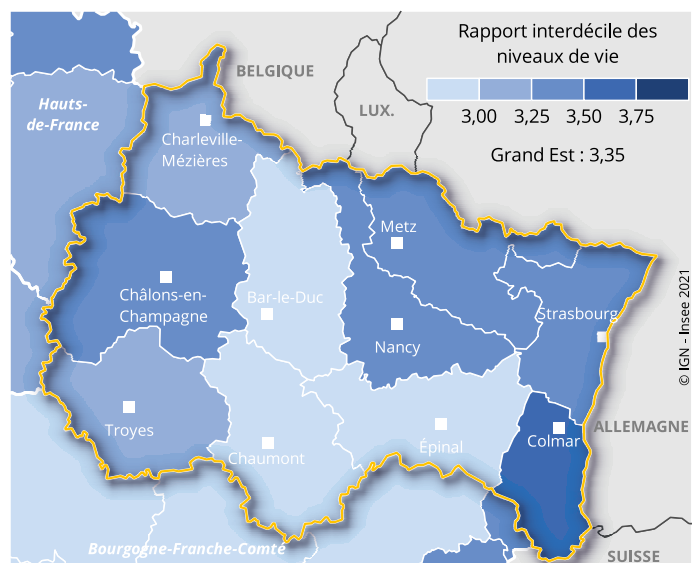
Note : sur la figure 1a, les départements sont classés par ordre de rapport interdécile décroissant.

Champ : ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul.

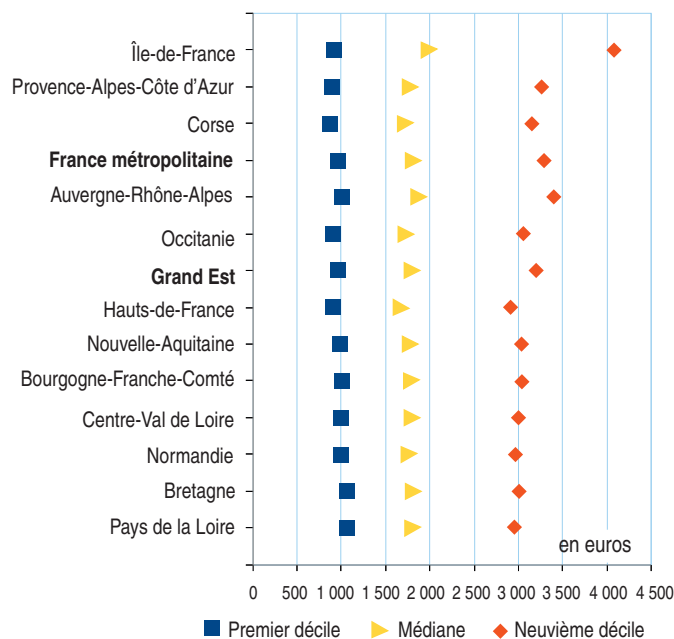
Lecture : dans le département du Haut-Rhin en 2018, 50 % des individus disposent d'un niveau de vie supérieur à 1 928 euros par mois et 50 % ont un niveau de vie inférieur à ce seuil. En outre, 10 % des individus ont un niveau de vie inférieur à 998 euros par mois et 10 % un niveau de vie supérieur à 3 616 euros par mois (figure 1a). Ainsi, le rapport interdécile est 3,6, autrement dit le niveau de vie d'une personne au niveau de vie inférieur au premier décile est au moins 3,6 fois plus faible que celui d'une personne au niveau de vie supérieur au neuvième décile (figure 1b).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Chnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

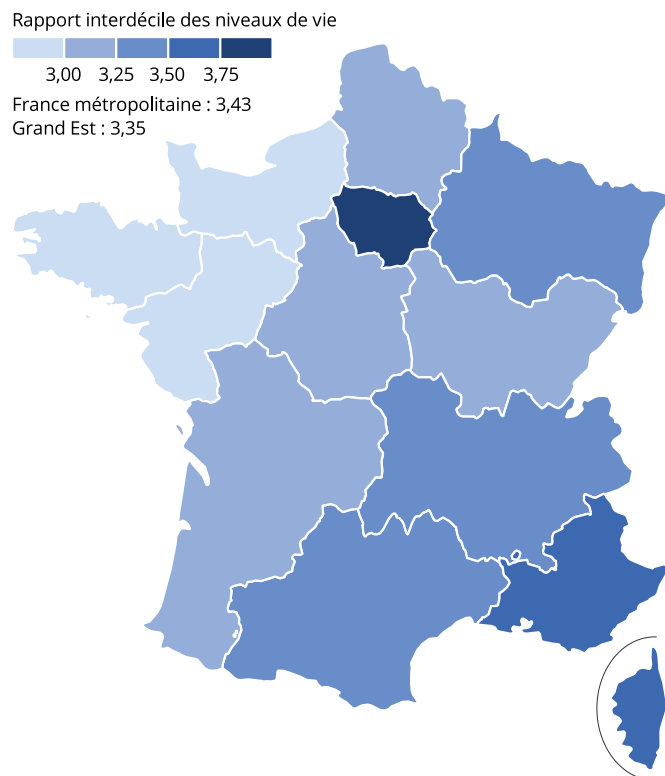
1b Inégalités de niveaux de vie en Grand Est en 2018



2a Distribution des niveaux de vie en France métropolitaine en 2018



2b Inégalités de niveaux de vie en France métropolitaine en 2018



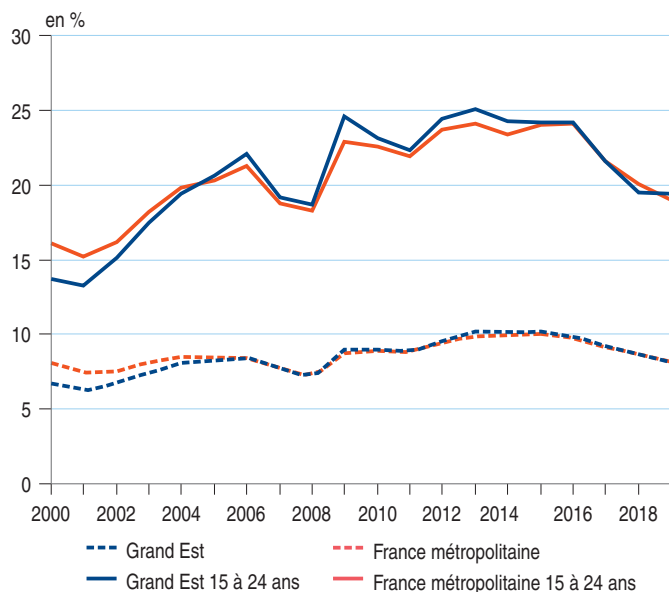
Note : sur la figure 2a, les régions sont classées par ordre de rapport interdécile décroissant.

Lecture : dans le Grand Est en 2018, la moitié des individus a un niveau de vie supérieur à 1 801 euros par mois, 10 % un niveau de vie inférieur à 957 euros par mois et 10 % un niveau de vie supérieur à 3 202 euros par mois (figure 2a). Ainsi, le rapport interdécile des niveaux de vie est 3,3, c'est-à-dire que les 10 % des personnes les plus aisées disposent d'un niveau de vie au moins 3,3 fois plus élevé que les 10 % les plus modestes (figure 2b).

Champ : ménages fiscaux ordinaires dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal.

3 Évolution du taux de chômage

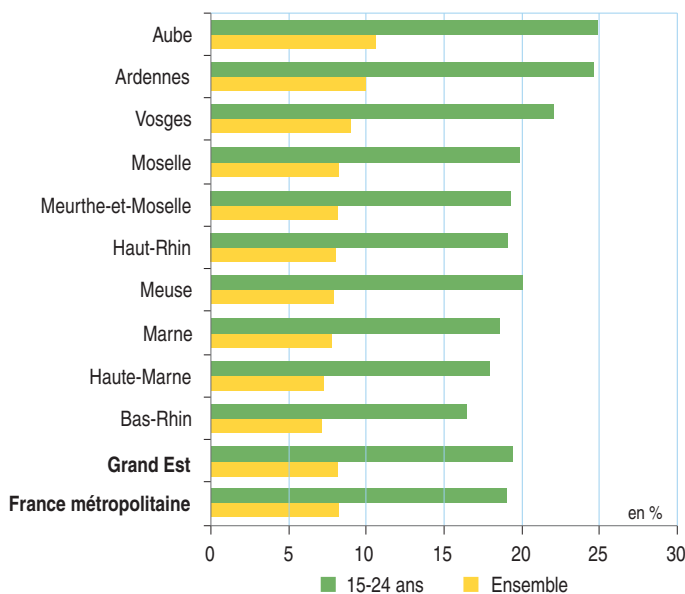


Lecture : en 2013 dans le Grand Est, 25,1 % des actifs âgés de 15 à 24 ans sont au chômage. Ils sont 19,4 % en 2019, contre 19 % en France métropolitaine.

Champ : personnes de 15 ans et plus, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, taux de chômage localisé.

4 Taux de chômage en 2019



Lecture : en 2019, 8,2 % des actifs sont au chômage en France métropolitaine, contre 8,1 % dans le Grand Est. Parmi les individus âgés de 15 à 24 ans, 19 % des actifs sont au chômage en France métropolitaine, contre 19,4 % dans le Grand Est.

Champ : personnes de 15 ans et plus, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, taux de chômage localisé.



Méthodologie

Avertissement : ces indicateurs ne sauraient couvrir l'intégralité des attentes liées à cet ODD. Le choix des indicateurs retenus dépend à la fois de leur pertinence, de leur disponibilité et de leur comparabilité territoriale.

Tous les ODD peuvent être rattachés plus ou moins directement à la problématique très générale et complexe des inégalités, en particulier l'ODD1 (lutte contre la pauvreté) et l'ODD5 (égalité entre les sexes). La fiche ODD10 se concentre sur les écarts de revenu et l'accès à l'emploi. Cette approche résume un grand nombre de phénomènes qui aboutissent à des différences d'accès aux ressources socialement valorisées entre individus et groupes sociaux. Elle comporte aussi de sérieuses limites, par exemple l'absence d'une part importante des mécanismes de redistribution (mesure de l'accès aux services publics, charge des impôts indirects). En outre, de nombreux facteurs d'inégalités ne peuvent être mis en évidence à partir des sources mobilisées, par exemple l'origine sociale.

Écarts de revenus

Source principale : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi).

Les données locales présentées sont estimées grâce au dispositif FiLoSoFi. Le fichier localisé social et fiscal est construit en croisant différentes sources administratives : données fiscales issues de la Direction générale des finances publiques, dont les déclarations de revenus fiscaux, le fichier de la taxe d'habitation, les fichiers sociaux sur les prestations sociales versées par les principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Caisse nationale des allocations familiales, Caisse nationale d'assurance vieillesse et Caisse centrale de la mutualité sociale agricole).

La donnée sur les écarts de niveau de vie entre **catégories socioprofessionnelles** à l'échelon national provient de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, non déclinée à l'échelon régional.

Le **niveau de vie** est une mesure du revenu dont disposent les individus pour acheter des biens et des services. Son calcul se fonde sur le revenu disponible, tenant compte des revenus d'activité (revenus du travail et du patrimoine) et de la redistribution (prestations sociales et transferts entre ménages, nets des cotisations sociales et des impôts directs). Le niveau de vie est mesuré à l'échelle des ménages puis exprimé par personne en corrigeant le revenu disponible du ménage selon sa composition en termes d'unités de consommation (UC) afin de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun (logement, voiture, électroménager...). Le niveau de vie est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. L'échelle utilisée compte une UC pour le premier adulte du ménage puis 0,5 UC pour les suivants et 0,3 UC par enfant de moins de 14 ans. Ainsi, par exemple, un ménage composé d'un couple avec deux enfants en bas âge (2,1 UC) et dont le revenu disponible annuel est 46 000 euros correspond à quatre individus dont le niveau de vie annuel est 21 905 euros.

Si l'on ordonne la distribution des niveaux de vie, les **déciles** (au nombre de neuf : de D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix sous-populations d'effectifs égaux. Le **premier décile** (D1) est par exemple le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des individus, ou autrement dit le niveau de vie le plus élevé parmi les 10 % des individus les plus modestes. Inversement, le **neuvième décile** (D9) de niveau de vie est le seuil au-dessus duquel se situent 10 % des individus.

Le cinquième décile (D5), ou **médiane**, partage la population en deux sous-populations égales.

Les inégalités de niveau de vie sont ici approchées par un indicateur de dispersion : le rapport interdécile des niveaux de vie (D9/D1) qui met en évidence les disparités (ou écarts) de niveaux de vie entre les plus aisés et les plus modestes.

Les **catégories socioprofessionnelles** (CS) permettent de classer les individus selon une synthèse de critères principalement fondés sur les notions de métier et de subordination et sur les conventions collectives. Parmi les six catégories définies au niveau le plus agrégé de la nomenclature, la CS cadres et professions intellectuelles supérieures est celle dont le niveau de vie médian est le plus élevé (2 921 euros mensuels en 2018) alors que la CS ouvriers est celle dont le niveau de vie médian est le plus faible (1 634 euros).

Le niveau de vie est influencé par la **composition des ménages** qui détermine le nombre d'UC : ainsi les personnes vivant en couple dans un même logement sans enfant cohabitants ont un niveau de vie plus élevé (2 053 euros mensuels en 2018 en Grand Est) que les personnes des ménages composés d'un parent avec un ou plusieurs enfants (1 385 euros).

Chômage

Source : Insee, taux de chômage localisés.

Le taux de chômage est mesuré ici selon la méthode des taux de chômage localisés. C'est le rapport (en %) entre, d'une part, le nombre de chômeurs au sens du BIT, estimé à partir de l'enquête Emploi en continu de l'Insee et ventilé localement selon les séries demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de Pôle Emploi, et, d'autre part, la population active totale au lieu de résidence, somme de l'emploi mesuré par les estimations d'emploi du dispositif Estel (estimations d'emploi localisées) et du nombre de chômeurs.

Au sens du Bureau International du Travail (BIT), un **chômeur** est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

La **population active totale** est l'ensemble des individus occupant un emploi (population active occupée) ou qui sont disponibles pour en occuper un (chômeurs). La population active occupée « au sens du BIT » comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence), qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,.... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

Pour en savoir plus

- Barhoumi M. *et alii*, « Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement », *France portrait social – édition 2020*, 2020, collection « Insee Références », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4797670?sommaire=4928952>
- Blasco J. et Picard S., « Quarante ans d'inégalités de niveaux de vie et de redistribution en France (1975-2016) », *France portrait social – édition 2019*, 2019, collection « Insee Références », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238443?sommaire=4238781>
- Brunner A. et Maurin L., *Rapport sur les inégalités en France, édition 2021*, Observatoire des inégalités, 2021, <https://www.inegalites.fr/Rapport-sur-les-inegalites-en-France-edition-2021>
- Chaput K. *et alii*, « Les inégalités territoriales de niveau de vie en France entre 2008 et 2017 », *La France et ses territoires – édition 2021*, 2021, collection « Insee Références », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039989?sommaire=5040030>
- Insee, *Revenus et patrimoine des ménages - édition 2021*, 2021, collection « Insee Références », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371304>
- Isel F. et Villaume S., « Dans le Grand Est, 40 600 personnes ont de très hauts revenus », *Insee Analyses Grand Est*, n° 111, mai 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4487092>
- Manné I. et Martin B., « Le chômage de 2003 à 2019 dans le Grand Est », *Insee Flash Grand Est*, n° 45, 2021 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5009891>
- Molina V., « Un niveau de vie et des disparités de revenus plus élevés en Île-de-France et dans les communes denses », *Insee Focus*, n° 196, 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4508514>
- Pirou D., « Des disparités de revenu plus élevées dans les grandes villes », *Insee focus*, n° 237, 2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5386551>